

Founex!

Journal Communal de Founex



A COUVERT - Les travaux de la place villageoise sont désormais terminés

Au sommaire de cette édition

- Informations de la Municipalité
- Communication de la Municipalité au sujet des investissements communaux
- Dernière séance du Conseil communal
- Rappel - Imposition du personnel frontalier
- Plan canicule 2020
- Campagne de surveillance du moustique tigre
- Dépôt de déchets de jardin en forêt – Rappel

Informations de la Municipalité

C'est avec plaisir que nous sommes de nouveau en mesure d'éditer notre traditionnel journal communal suite à la crise sanitaire qui a bouleversé notre pays ces derniers temps. Celle-ci a en effet durement impacté sur la vie quotidienne, entraînant la fermeture temporaire de nombreux services, commerces, restaurants et activités, tout en imposant des restrictions de libertés à tout un chacun. Les loisirs ont aussi été affectés avec la fermeture des lieux de détente et de nombreuses manifestations se sont vues annulées ou reportées à l'année suivante, à l'instar de la traditionnelle Fête du 1er août et de la Fête au village.

La Municipalité tient à vous remercier chaleureusement pour avoir fait preuve de discipline en respectant les dispositions sécuritaires mises en place, malgré les contraintes engendrées. Nous remercions également les bénévoles motivés ayant fait preuve de solidarité communale en souscrivant à l'application d'entraide mise en place durant la pandémie, ceci afin d'être au plus près des personnes isolées. Nous sommes enfin reconnaissants envers nos collaborateurs communaux, qui ont poursuivi leur travail en tenant compte des différentes mesures sécuritaires, à notre entière satisfaction.

Désormais les restrictions s'assouplissent progressivement au fil des annonces des autorités fédérales et cantonales, mais nous tenons à vous rappeler qu'il est important de poursuivre tout effort de vigilance et de respect des règles de sécurité.

Pour notre part, nous continuons de maintenir à jour l'information sur notre site internet, qui reste notre moyen de communication privilégié.

Personnel communal

Engagement de M. Yann Le Mercier & de M. Jérôme Rapin

La Commune de Founex a engagé deux collaborateurs en les personnes de MM. Yann Le Mercier et Jérôme Rapin.

Depuis début janvier, M. Yann Le Mercier a repris la place de Chef de service de la voirie et des extérieurs laissée vacante par M. Adrien Vallotton suite à ses nouvelles responsabilités cantonales. Fort de son expérience d'ingénieur civil, M. Le Mercier a repris la gestion des projets routiers.

M. Jérôme Rapin a quant à lui pris ses fonctions à compter du mois d'avril, en tant qu'Assistant de sécurité publique. Ses prérogatives ne s'étendent que sur le territoire de la Commune.

Routes, chemins et places publiques

Projet de place villageoise / Abribus

Comme vous l'aurez constaté sur la couverture de la présente édition, les travaux de l'abribus et de sa place villageoise se sont désormais achevés. Conformément au projet, le couvert abrite ainsi un espace d'affichage et un parc à vélos.

Installation d'une station de vélos en libre-service

Nous avons également le plaisir de vous informer que Founex va prochainement rejoindre le réseau PubliBike de la Région de Nyon. Ainsi, une station de vélos en libre-service sera installée à côté de l'abribus précité aux alentours de mi-juillet. Ce système fonctionnera par le biais d'une application à télécharger sur smartphone, laquelle permettra notamment

aux utilisateurs de s'inscrire, de géolocaliser les vélos disponibles et d'avoir un résumé des trajets effectués. Les vélos mis à disposition seront aussi bien traditionnels qu'à assistance électrique.



PubliBike est une société affiliée autonome de CarPostal gérant de nombreux réseaux de vélos en libre-service répartis dans toute la Suisse.

La Municipalité

Communication de la Municipalité au sujet des investissements communaux

La situation financière actuelle de la commune a été analysée par la Municipalité et la Commission des finances du Conseil communal.

Au vu des nombreuses incertitudes liées notamment aux montants à consacrer aux paiements de la part communale à la facture sociale cantonale en constante augmentation, à la péréquation intercommunale dite horizontale, et à la réforme policière, il a été décidé de prendre diverses mesures de restrictions d'investissements afin de ne pas péjorer l'avenir de Founex et limiter ainsi son endettement.

Quand bien même le plafond d'endettement demandé par la Municipalité en début de législature est loin d'être atteint et ne le sera largement pas d'ici la fin de celle-ci, soit en juin 2021, nous souhaitons miser sur la prudence et ne pas détériorer à long terme les finances communales.

Un budget déficitaire de près de 3 millions, l'augmentation de notre contribution aux dépenses cantonales péréquatives de plus de 1,7 millions pour cette année, et l'incertitude entière quant aux incidences de la nouvelle loi sur la péréquation, prévue pour 2021-2022, nous ont convaincu qu'il fallait agir dès maintenant.

C'est pourquoi, la Municipalité souhaite se concentrer sur les investissements urgents à réaliser sur notre commune, et ils sont nombreux, en commençant par notre devoir de contribuer, à notre échelle, à la diminution du réchauffement climatique, à l'entretien de notre patrimoine, à la promotion de la qualité de vie que connaissent nos concitoyens (etc.), des thèmes tous inscrits dans les deux derniers programmes de législature.

De ce fait, nous renonçons, provisoirement du moins, à certains investissements prévus, tels que la réfection d'un terrain de football en terrain synthétique au Centre Sportif.

La Municipalité

Dernière séance du Conseil

Prochaines séances

En raison de la pandémie, les séances du Conseil communal ont été annulées depuis la mi-mars. La prochaine séance régulière est planifiée pour le 14 septembre 2020, à 20h15, à la salle communale. Lors de la tenue de celle-ci, un plan de protection sera mis en place.

Lors de sa séance du 9 mars 2020, le Conseil communal de Founex a :

Approuvé le préavis N° 78/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 62'000.00 en vue de la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école primaire ;

Approuvé le préavis N° 79/2016-2021 concernant une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020, portant le N° 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal ;

Approuvé le préavis N° 80/2016-2021 concernant la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.

Rappel – Imposition du personnel frontalier

Nous rappelons que tout employeur de la Commune a pour obligation de déclarer son personnel frontalier.

Pour ce faire, un fichier officiel peut être téléchargé sur notre site internet www.founex.ch, dans la page « Formulaires » de la section « Services » :

Services > Formulaires

SERVICES

- Services communaux
- Annuaire du Personnel
- Avis - Pilier public
- Informations de la Police Cantonale
- Mobilité (Cartes CFF & CGN, Informations, Subventions)
- Formulaires**
- Règlements
- Plans communaux, guichets cartographiques

Formulaires

Microsoft Office PDF

Constructions

- Demande de permis de construire (dispensé d'enquête)
- Permis de construire - Suivi du chantier "Annexe E"

Contrôle de l'habitant, bureau des étrangers

- Formulaire d'arrivée à la commune de Founex
- Annonce de changement d'adresse dans la commune
- Formulaire de départ de la commune de Founex
- SPOP - Annonce d'arrivée ressortissant de l'UE ou de l'AELE
- SPOP - Rapport d'arrivée Etats-Tiers
- SPOP - Attestation de prise en charge financière
- SPOP (1350) - Demande d'un titre de séjour pour l'exercice d'une activité
- Taxe de séjour - Formulaires A, B & C
- Attestation du logeur
- Frontaliers - Imposition 2019 (Excel uniquement)**

Naturalisation

Ce fichier doit être accompagné de « l'attestation de résidence fiscale française des travailleurs frontaliers franco-suisse » (formulaire 2041-AS) émis par les autorités françaises. Le tout doit être ensuite complété et renvoyé au contrôle de l'habitant de Founex, par e-mail à : assistante.contrôle.hab@founex.ch

Nous vous en remercions par avance.

Plan canicule 2020

Depuis plusieurs années, la Confédération, le Canton, la Préfecture et les communes mettent en place le « Plan canicule » pour l'été à venir.

Les recommandations à suivre sont les suivantes:

Se reposer, rester au frais

*Rester chez soi, réduire l'activité physique
Prêter attention aux enfants et aux seniors*

Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir

*Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
Porter des vêtements clairs, amples et légers
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps*

Boire régulièrement, manger léger

*Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique*

Conseils supplémentaires concernant les enfants:

Protéger les enfants de la chaleur

*Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
Privilégier des activités matinales et à l'ombre
Ne pas exposer les enfants au soleil
Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance*

Rafrâchir les enfants

*Les rafraîchir avec des douches tièdes ou un linge humide
Leur offrir de l'eau régulièrement
Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
Les habiller légèrement*

Prendre grand soin des enfants malades

*Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)*



INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE

RESTER AU FRAIS

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

© SSP VD - Juin 2014. Conception graphique: www.mediapix.ch

www.vd.ch/canicule

En présence de signaux d'alerte

*Appeler le médecin traitant. S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde: 0848 133 133
En cas d'urgence vitale, appeler le 144.
Page d'information du canton de Vaud: www.vd.ch/canicule*

Campagne de surveillance du moustique tigre

Le moustique tigre est une des espèces de moustiques des plus redoutées du fait de sa capacité potentielle à transmettre des maladies exotiques graves comme la dengue, le zika et le chikungunya, même en Suisse si ces dernières ont été importées par des voyageurs arrivant des zones endémiques. Il est actuellement présent dans toute l'Europe du Sud et il est en train d'avancer vers le nord.

Bien qu'il soit impossible de maîtriser son expansion, sa densité peut être réduite grâce à un travail coordonné entre les autorités cantonales et les citoyens. Ainsi, la campagne moustique tigre aura lieu cette année dans le canton de Vaud à compter du mois de juin et jusqu'à septembre 2020. A cet effet, un monitoring avec pose d'ovitraps sera mis en place dans les quatre communes du canton qui nécessitent une surveillance particulière cette année, soit Nyon, Moudon, Aigle et Bex.

Si les autorités s'occupent des espaces publics, la population est également invitée à lutter contre le moustique tigre en prenant des mesures préventives. En effet, les moustiques se reproduisent en pondant leurs œufs dans les eaux stagnantes, principalement en extérieur. Il y a dès lors lieu de retourner à l'envers ou d'entreposer les conte-

nants (vases, seaux, pneus, etc.) à l'intérieur, de fermer les poubelles hermétiquement et d'éviter d'utiliser des soucoupes. Les piscines pour enfants inutilisées doivent également être vidées et les gouttières désengorgées, en particulier si l'eau est stagnante depuis plus d'une semaine.

Le Réseau Suisse Moustiques détaille toutes les informations utiles sur le moustique tigre et les autres espèces invasives sur son site internet www.moustiques-suisse.ch. Il y est également possible de signaler un cas suspect.

Le moustique tigre ressemble à n'importe quel moustique aussi bien par la forme que par la taille, mais il est noir avec des bandes blanches évidentes sur le corps et les pattes, dont une ligne blanche qui traverse le thorax. Cette espèce colonise les petites quantités d'eau comme les récipients et les trous, mais ne fréquente pas les espaces ouverts. Ainsi, elle ne peut pas être trouvée dans les étangs ou sur les toits inondés mais peut pondre dans les citernes souterraines ou les piscines ombragées. De par ses lieux de reproduction privilégiés, cette espèce est donc urbaine. Il est enfin à noter que ce moustique vole mal et ne se déplace que de quelques mètres de son foyer.



Photo : R. Eritja
www.moustiques-suisse.ch

Dépôt de déchets de jardin en forêt – Rappel

L'association des propriétaires forestiers ForêtSuisse émet quelques rappels à la population concernant le dépôt de déchets de jardin en forêt.

En effet, en cette saison les jardins refleurissent et les plantes ornementales exotiques sont souvent plébiscitées. Or, si ces plantes enrichissent nos jardins, les conséquences peuvent toutefois être dramatiques si elles parviennent en forêt.

Nombre de propriétaires ignorent que ces plantes sont souvent envahissantes. N'ayant pas de concurrents naturels dans nos contrées, elles débordent facilement au-delà des clôtures de jardin et mettent en péril les espèces indigènes. Elles peuvent être également porteuses de maladies et de parasites. Ainsi, la forêt peut se retrouver très touchée par ces intrusions lorsque ces espèces importées, appelées « néophytes », sont introduites dans les bois avec les déchets de jardin. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs « grands arbres » de nos forêts de demain.

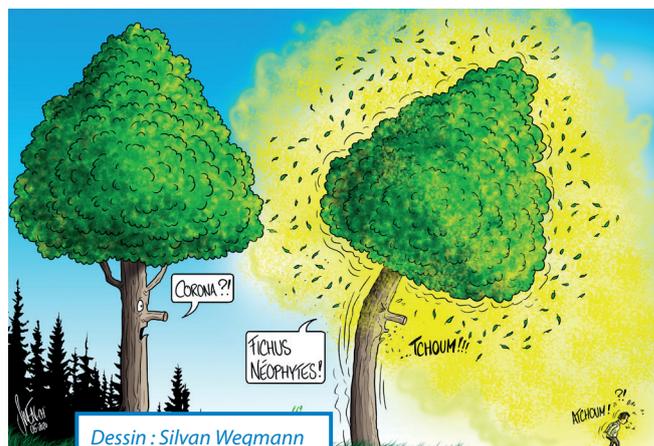
Hors des néophytes envahissantes, les déchets de jardin de manière générale restent nocifs à la santé des forêts. En effet, ils peuvent contenir des résidus d'engrais et des micro-organismes comme des virus, des bactéries et des champignons nuisibles. **Ainsi, le dépôt de déchets verts en forêt est totalement interdit, et ce même s'il s'agit de restes provenant de la taille de haies ou de tontes.** Les contrevenants s'exposent à une peine d'amende en vertu de la loi sur la protection de l'environnement.

Concernant la Commune de Founex, tous les déchets de jardin doivent être acheminés à la déchetterie. Les déchets verts provenant de grandes propriétés (+ de 7'000 m²) doivent quant à eux être déposés à la Compostière de Terre Sainte, après obtention d'un accès au site auprès de l'administration communale.

Les néophytes envahissantes doivent quant à elles être éliminées avec parcimonie pour éviter leur dissémination. Il y a en effet lieu de les jeter avec les ordures ménagères. Vous pouvez également obtenir les conseils d'un collaborateur communal des services extérieurs en cas de doute.

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant les déchets de jardin et les néophytes envahissantes sur notre site internet www.founex.ch, sous les pages « Extérieurs & voirie » et « Déchetterie intercommunale », de la section « Services ».

Les communiqués de ForêtSuisse peuvent être trouvés sur leur site : www.foretsuisse.ch



ascot | association scolaire
de terre sainte

fêter 40 ans ça démenage

3 octobre 2020

Venez fêter nos 40 ans au collège
des Rojalets de 15h à 18h !

15h00 – Accueil animations pour grands et petits,
concours « gravitrax »

16h00 – Petite restauration

17h00 – Partie officielle

**La
Ludo-
thèque**

Ludothèque
intercommunale
de Terre Sainte

www.ascots.ch

**NOUVELLE ADRESSE
DÈS LA RENTRÉE**

Les Rojalets
Route de Founex 31
1296 Coppet